

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents : Danielle Ferland, Carolyne Gagnon et Bertrand Quesnel.

Membres absents : Denise Grenier, Mireille Leduc et René De La Sablonnière.

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour.

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

\*\*\*\*\*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

### **2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

#### **Résolution no : 12739-2024** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. ***Ouverture de la séance***
2. ***Présentation de l'ordre du jour***
3. ***Période de questions***
4. ***Correspondance***
5. ***Administration générale***
  - 5.1. *Registre des comptes payables au 31 août 2024;*
  - 5.2. *Réaménagement des postes budgétaires;*
6. ***Sécurité publique***
  - 6.1. *Autorisation paiement honoraire services juridiques – Digue Morier;*
7. ***Hygiène du milieu***
8. ***Santé et bien-être***
9. ***Transport***
  - 9.1. *Octroi contrat fourniture de fondant saison 2024-2025;*
10. ***Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire***
  - 10.1. *Abrogation résolution 12732-2024 – Nomination membres CCU;*
  - 10.2. *Résolution d'appui au dépôt de l'ensemble du territoire public de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional du Gouvernement du Québec;*
11. ***Loisirs et culture***
12. ***Immobilisations***
  - 12.1 *Appel d'offres - Travaux d'aménagement intérieur de la future bibliothèque;*
13. ***Avis de motion***
14. ***Projet de règlement***
15. ***Règlement***
16. ***Période de questions***
17. ***Adoption du procès-verbal de la présente séance***
18. ***Levée de la séance***

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 5

Sujets abordés :

- Coupe de bois

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 14.

\*\*\*\*\*

### 4. CORRESPONDANCE

\*\*\*\*\*

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 Résolution no : 12740-2024 REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 AOÛT 2024

Il est proposé par *Carolynne Gagnon* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 août 2024 au montant total de 403 984.30 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2400089 @ C2400098 = 15 434.24 \$  
Paiements par internet : L2400145 @ L2400170 = 86 239.31 \$  
Paiements par dépôt directs : P2400462 @ P2400534 = 258 403.48 \$  
Chèque manuel : M024000 = N/A  
Chèques salaires : D2400439 @ D2400499 = 43 907.27 \$

Adoptée

\*\*\*\*\*

#### 5.2 Résolution no : 12741-2024 RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU *Qu'en vertu du Code municipal du Québec, la municipalité doit disposer des crédits suffisants pour réaliser toutes les dépenses;*

ATTENDU *Qu'après suivi et analyse des dépenses, certains réaménagements budgétaires se doivent d'être effectués;*

ATTENDU *Le tableau des réaménagements budgétaires, tel que préparé et présenté par le directeur général et greffier-trésorier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder aux réaménagements budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau ci-dessous :*

		DT	CT
<i>Entre + rép ameubl&amp; équip - ADM</i>	<i>02-130-50-527-00</i>	<i>11 000,00 \$</i>	
<i>Location mach &amp; équip – Travaux Publics</i>	<i>02-320-50-516-00</i>	<i>10 000,00 \$</i>	
<i>Entr + rép bâtiment – Lavage embarcations</i>	<i>02-470-50-522-00</i>	<i>2 500,00 \$</i>	
<i>Aliment journée terre et enviro</i>	<i>02-470-60-610-00</i>	<i>1 700,00 \$</i>	
<i>Subvention autres organismes</i>	<i>02-701-90-970-00</i>	<i>12 000,00 \$</i>	
<i>Intérêts crédit / bail pépine</i>	<i>02-921-00-842-03</i>	<i>1 000,00 \$</i>	
<b>Total au débit (DT)</b>		<b>38 200.00 \$</b>	
<i>Lignes de rues</i>	<i>02-355-60-620-00</i>		<i>15 000,00 \$</i>
<i>Garde-fou</i>	<i>02-355-60-620-01</i>		<i>5 000,00 \$</i>
<i>Transport des recyclables</i>	<i>02-452-10-951-00</i>		<i>2 500,00 \$</i>
<i>Services prof – préventionniste SST</i>	<i>02-520-40-411-01</i>		<i>1 700,00 \$</i>
<i>Contrat entretien – Service de garde</i>	<i>02-701-91-498-00</i>		<i>2 000,00 \$</i>
<i>Salaires biblio</i>	<i>02-702-30-141-20</i>		<i>11 000,00 \$</i>
<i>Aliments biblio</i>	<i>02-702-30-610-00</i>		<i>500.00 \$</i>
<i>Articles nettoyage biblio</i>	<i>02-702-30-660-00</i>		<i>500.00 \$</i>
<b>Total au crédit (CT)</b>			<b>38 200.00 \$</b>

Adoptée

\*\*\*\*\*

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 Résolution no : 12742-2024 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DOSSIER DIGUE MORIER

CONSIDÉRANT Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'avocats Gattuso, Bouchard et Mazzone pour le mois d'août au montant de 24 510.08 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.

Adoptée

\*\*\*\*\*

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

\*\*\*\*\*

## 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

\*\*\*\*\*

## 9. TRANSPORT

### 9.1 Résolution no : 12743-2024 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE – SAISON 2024-2025

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé par appel d'offres sur invitation 2024-02 un prix unitaire pour la fourniture de sel à déglacage traité et non traité à trois entreprises pour la saison 2024-2025;

ATTENDU Que les présentes démarches respectent la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU Qu'à la fermeture de l'appel d'offres le 10 septembre 2024 à 11 heures, deux entreprises ont soumis une offre :

NOM DE L'ENTREPRENEUR	PRIX À LA TONNE (AVANT TX)	PRIX À LA TONNE (AVANT TX)	CONFORME
	SEL TRAITÉ	SEL NON TRAITÉ	
1. Mines Seleine, Division Sel Windsor Ltée	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	Non
2. Sel Warwick inc.	135.00 \$/tonne	120.00 \$/tonne	Oui
3. Selco Mineral	145.39 \$/tonne	124.68 \$/tonne	Oui

ATTENDU Qu'après analyse des offres reçues, l'entreprise ayant offert l'offre la plus basse satisfait aux exigences demandées dans l'appel d'offres 2024-02;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fourniture de sel traité et non traité pour la saison 2024-2025 à l'entreprise Sel Warwick, puisque cette soumission est la plus basse considérée conforme selon les termes et conditions énumérés dans l'appel d'offres 2024-02.

Adoptée

\*\*\*\*\*

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 10.1 Résolution no : 12744-2024 ABROGATION RÉSOLUTION 12732-2024 – NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

Normand St-Amour, maire, déclare son intérêt sur ce point et se retire de cette délibération, puisque Madame Katherine St-Amour fait partie de sa famille immédiate.

CONSIDÉRANT Le règlement 247 concernant la constitution du comité consultatif en urbanisme de Chute-Saint-Philippe qui stipule que les mandats sont de deux ans et que les membres ont été nommés en mai 2022 au sein du comité consultatif en urbanisme;

- CONSIDÉRANT *L'autorisation de l'affichage par la résolution 12705-2024 de deux postes de représentants citoyens sur le comité consultatif en urbanisme;*
- CONSIDÉRANT *N'avoir reçu aucune candidature;*
- CONSIDÉRANT *Que l'ensemble des membres déjà en place a manifesté leur intérêt de continuer pour un autre mandat;*
- CONSIDÉRANT *Qu'il y a eu une erreur quant à la nomination des membres du CCU dans la résolution 12732-2024;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'abroger la résolution 12732-2024 et de renouveler les mandats de Madame Katherine St-Amour et Monsieur Mario Themens, à titre de représentante citoyenne et représentant citoyen, de nommer Monsieur Mario Robert à titre de représentant citoyen substitut et finalement, de nommer Madame Nancy Francoeur, à titre de représentante citoyenne substitut, au comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**10.2** [Résolution no : 12745-2024](#)  
[APPUI AU DÉPÔT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ –](#)  
[APPEL À PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES EN TERRITOIRE PUBLIC MÉRIDIONAL DU](#)  
[GOUVERNEMENT DU QUÉBEC](#)

- CONSIDÉRANT *Que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;*
- CONSIDÉRANT *Que le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;*
- CONSIDÉRANT *Qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;*
- CONSIDÉRANT *Que le Québec protège actuellement près de 17 % de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49<sup>e</sup> parallèle s'y trouvent sous-représentés;*
- CONSIDÉRANT *Qu'à l'heure actuelle, moins de 10 % du milieu continental (terrestre et eau douce) de la région des Laurentides est désigné comme aire protégée;*
- CONSIDÉRANT *Que le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe souhaite donc jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire;*
- CONSIDÉRANT *Que le territoire public de la municipalité de Chute-Saint-Philippe situé dans les Hautes-Laurentides, représente un milieu naturel de proximité d'une grande valeur à la fois pour l'intégrité écologique de la région mais également pour la communauté grâce à un réseau de sentiers « nature » qui abrite des peuplements d'érablières à bouleau jaune dont la majorité sont des vieilles forêts (80 ans et plus), des peuplements d'érables à sucre (*Acer saccharum*) ayant une aire de distribution nordique, plusieurs héronnières, des lacs avec une grande qualité de l'eau et une partie du parc régional Kiamika;*
- CONSIDÉRANT *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite établir un projet de réseau écologique visant la reconnaissance d'aires protégées (AP) et de corridors écologiques (CÉ) sur les terres publiques de la municipalité, d'une superficie d'environ 200 km<sup>2</sup> (englobant l'habitat faunique et les refuges biologiques) et incluant une proposition de gain d'environ 160 km<sup>2</sup>, et ainsi, la municipalité souhaite déposer l'ensemble du territoire public compris dans les limites de la municipalité dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du gouvernement du Québec (Voir carte en Annexe 1);*
- CONSIDÉRANT *Que la protection de ce territoire public à forte valeur écologique s'inscrit dans la foulée d'une lettre transmise en avril 2021 par les préfets de 7 MRC des Laurentides, le maire de Mirabel et la direction de cinq organismes environnementaux des Laurentides au premier ministre Legault afin de demander une action concrète pour préserver la biodiversité;*

**CONSIDÉRANT** *Qu'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;*

**CONSIDÉRANT** *Que des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement du Québec, phases qui permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;*

**CONSIDÉRANT** *Que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;*

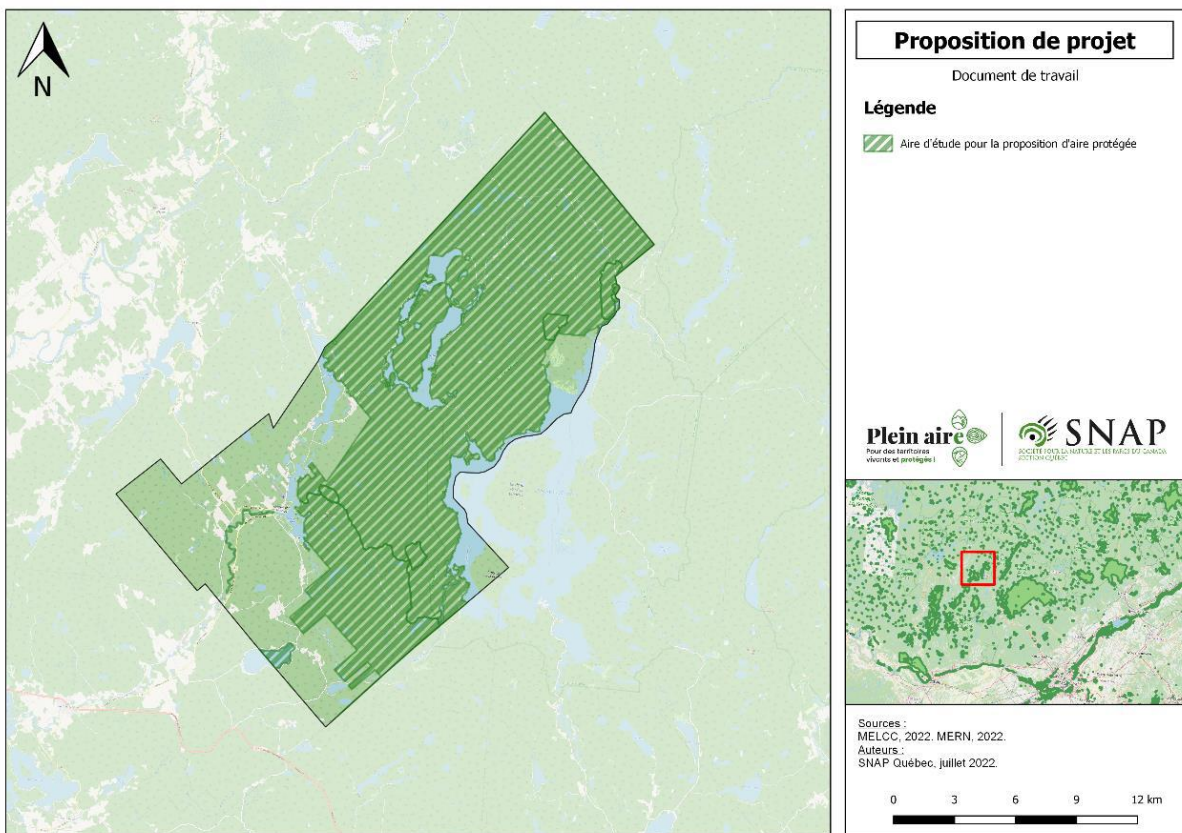
**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents;*

*QUE le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe appuie le dépôt de l'ensemble du territoire public compris dans ses limites municipales dans l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional du gouvernement du Québec avant la date butoir du 15 octobre 2024;*

*QUE le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe demande au conseil des maires de la MRC Antoine-Labelle d'adopter une résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de Chute-Saint-Philippe déposée dans le cadre de l'appel à projets, et ce, avant la date butoir du 29 novembre 2024.*

**Adoptée**

ANNEXE 1



\*\*\*\*\*

**11. LOISIRS ET CULTURE**

\*\*\*\*\*

**12. IMMOBILISATION**

**12.1 Résolution no : 12746-2024**  
**APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** *La réception de plans signés et scellés des architectes et ingénieurs;*

**CONSIDÉRANT** *Qu'il est souhaitable de démarrer le projet rapidement;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la municipalité à aller en appel d'offres pour les différents travaux d'aménagement intérieur de la future bibliothèque.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**13. AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**14. PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**15. RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 22

Personnes présentes : 5

Sujets abordés :

- Terrains de pickleball
- Puisard et réglementation
- Campement sur terres publiques
- Gens qui se lavent dans un lac
- Nourrissage de canards sur un lac

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 46.

\*\*\*\*\*

**17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Résolution no : 12747-2024  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 10 septembre 2024.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no : 12748-2024  
FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité de clore la séance du 10 septembre 2024.

Adoptée

Il est 19 h 47.

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Éric Paiement, greffier-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 10 septembre 2024 par la résolution # 12747-2024.